



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral
**Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement**

Finexpo

Rapport annuel 2010



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	0
1 FINEXPO	2
1.1 ROLE DE FINEXPO	2
1.2 QUI PEUT FAIRE APPEL A FINEXPO ?	3
1.3 QUESTIONNAIRE FINEXPO / DUCROIRE	3
1.4 REUNIONS DU COMITE EN 2010	3
2 INSTRUMENT COMMERCIAL DE STABILISATION DU TAUX D'INTÉRÊT..	4
2.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES.....	4
2.1.1 Répartition par pays de destination.....	4
2.1.2 Devises.....	5
2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR	6
2.1.4 Montant des crédits.....	7
3. INSTRUMENTS FINANCIERS D'AIDE MIS À DISPOSITION DES EXPORTATEURS	8
3.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES.....	8
3.2 BONIFICATIONS D'INTERET	8
3.3 BONIFICATIONS D'INTERET AVEC DON.....	9
3.4 DON.....	10
4. ARRÊTÉS MINISTÉRIELS (AMB).....	11
4.1 CREDITS D'ENGAGEMENT FINALISES	11
4.2 DOSSIERS DE STABILISATION	12
4.2.1 Répartition par pays de destination.....	12
4.2.2 Devises.....	13
4.2.3 Montant des crédits.....	14
4.3 BONIFICATIONS D'INTERET (AVEC OU SANS DON COMPLEMENTAIRE).....	14
5. BUDGET.....	15
5.1 CREDITS D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION (ANCIENNEMENT DIT D'ORDONNANCEMENT)	15
5.2 RECETTES	16
6. PRÊTS D'ETAT À ETAT	18
6.1 DOSSIERS DE PRÊTS D'ETAT À ETAT TRAITÉS PAR FINEXPO	18
6.2 DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES.....	18
6.3 PROGRAMME - APPROBATIONS ET AFFECTATIONS.....	18
6.3.1 Programme 2010.....	18
6.3.2 Information concernant une annulation de prêt d'Etat approuvé par le Conseil des Ministres dans le passé.....	20
6.3.3 Prolongation de la durée de validité de prêts d'Etat attribués par le passé.....	21
6.3.4 Information concernant les résultats de deux études de prix.....	21
6.4 GESTION FINANCIÈRE.....	21
6.4.1 Situation budgétaire pour 2010.....	21
6.4.2 Montants engagés en 2010	22
6.4.3 Montants liquidés en 2010.....	22
7 FINEXPO ET L'OCDE.....	24
7.1 REGLES DE L'ARRANGEMENT OCDE RELATIVES A DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIANT D'UN SOUTIEN PUBLIC.....	24
7.2 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CREDITS ET GARANTIES DE CREDITS A L'EXPORTATION ET GROUPE DES PARTICIPANTS A L'ARRANGEMENT: PRINCIPAUX SUJETS ETUDIÉS.....	25
7.2.1 Crise économique et financière	25
7.2.2 Recommandation sur les Approches communes en matière d'environnement.	25
7.2.3 OECD Guidelines pour les Entreprises Multinationales.....	26

7.2.4	<i>Accession du Chili – Estonie – Israël – Fédération de Russie</i>	26
7.2.5	<i>Les Primes</i>	26
7.2.6	<i>Négociations d'un accord sectoriel sur les projets permettant d'atténuer les changements climatiques et dans le domaine de l'eau</i>	26
8.	CONCLUSIONS	27

1 Finexpo

Si le rapport d'activités Finexpo a pour objectif de mettre en évidence les statistiques annuelles relatives à l'utilisation des instruments de soutien financier à l'exportation, un minimum d'informations sur le secrétariat et le Comité Finexpo sont néanmoins fournies dans l'introduction du rapport.

Le lecteur trouvera en détail une description des instruments utilisés par Finexpo pour soutenir l'exportation belge sur le site web du SPF Affaires étrangères <http://diplomatie.belgium.be>.

1.1 Rôle de Finexpo

Le Comité Finexpo est un comité d'avis interministériel chargé d'examiner les demandes de soutien financier à l'exportation.

Il constitue un guichet unique qui regroupe les compétences autrefois dévolues à Copromex (qui gérait les dossiers de stabilisation des taux d'intérêt et l'octroi des bonifications d'intérêt) et au Comité interdépartemental des Prêts d'État à État.

La présidence du Comité est dévolue au Directeur général de la Direction générale Affaires bilatérales du Service Public Fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

Le Comité a un double objectif : assurer le soutien des exportations de biens d'équipement et de services belges qui y sont liés mais aussi contribuer au développement des pays qui bénéficient de l'aide ainsi octroyée.

Si "Financement" et "Exportations" sont deux concepts importants que le Comité garde à l'esprit lors de l'examen des projets, il n'en demeure pas moins vrai que d'autres éléments d'appréciation sont également pris en compte dans la formulation des avis du Comité.

Pour remplir ses 2 missions, Finexpo utilise des instruments financiers qui permettent de réduire ou de stabiliser le coût du financement c'est-à-dire le taux d'intérêt lié aux crédits à l'exportation.

Pour ce faire, en 2010, le SPF Finances qui gère les Prêts d'État à État disposait d'un montant de 36.514.000 euro en crédits de programmation et d'engagement et d'un montant de 65.045.000 euro en crédits de liquidation.

La gestion des moyens réservés aux bonifications d'intérêt et aux stabilisations relève de la compétence du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement. En 2010, il disposait à cet effet d'un montant de 37.052.000 euro en crédits d'engagement et d'un montant de 23.829.000 euro en crédits de liquidation.

1.2 Qui peut faire appel à Finexpo ?

Finexpo fonctionne dans un cadre fédéral qui a ses propres exigences; il répond aussi aux exigences internationales puisque Finexpo respecte les règles OCDE définies dans l'Arrangement sur les lignes directrices relatives aux crédits à l'exportation faisant l'objet d'un soutien public. Ce corpus de règles permet à toutes les entreprises qui sont actives dans le domaine des biens d'équipements (infrastructure) et des services y afférents et qui exportent ou envisagent de le faire, de faire appel aux instruments de soutien financier de l'Etat pour autant qu'elles satisfassent à des conditions précises.

La nature même des biens d'équipement ou d'infrastructure et services y afférents suppose la conclusion entre les parties de conventions de financement à Moyen et Long Terme. En effet, le client qui est intéressé par ces biens ne peut pas en général les payer au comptant ni à court terme. Il devra donc obtenir un financement bancaire dont la durée de vie sera supérieure à 2 ans.

1.3 Questionnaire Finexpo / Ducroire

En vue de bénéficier d'une intervention publique, outre les contacts préalables avec le secrétariat du Comité Finexpo, les entreprises peuvent télécharger le questionnaire standardisé qui est commun au Ducroire et à Finexpo sur le site du Ducroire (www.ondd.be) ou sur celui de Finexpo/Affaires étrangères (<http://diplomatie.belgium.be>). Ce questionnaire informatisé constitue le document de base commun pour le traitement de toute demande : l'assurance-crédit, la stabilisation des taux, la bonification d'intérêt avec ou sans don, le don et le prêt d'État à État.

1.4 Réunions du Comité en 2010

Au cours de l'année 2010, le Comité Finexpo s'est réuni 9 fois et a rendu des avis sur 85 dossiers (90 en 2009). Le Comité a traité 73 dossiers de stabilisation (77 en 2009), a reçu 11 nouvelles demandes de bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire (12 en 2009) et 1 demande de don comme en 2009.

En outre il a examiné 13 demandes de prêts d'État à État.

Le Comité a aussi réexaminé 7 projets de bonification avec ou sans don complémentaire.

2 Instrument commercial de stabilisation du taux d'intérêt

Remarque : depuis 2010, les règles de fixation du taux CIRR ont été modifiées afin de respecter les procédures suivies par les autres Etats membres de l'Union Européenne qui octroient des stabilisations.

Le taux CIRR en vigueur à la date de signature du contrat commercial - et non plus à celle de la convention de financement - est le taux pris en considération pour octroyer la stabilisation du taux d'intérêt.

2.1 Nombre de dossiers traités

Au cours de l'année 2010, Finexpo a traité 73 dossiers de stabilisation dont 7 dossiers en réexamen. Une description de la procédure de stabilisation peut être consultée sur le site web Finexpo.

2.1.1 Répartition par pays de destination

Les 73 dossiers de stabilisation traités en cours de réunion Finexpo concernaient 26 pays différents comme en 2009.

Durant la période 1998-2000, le nombre de demandes de stabilisation pour l'ensemble des pays de destination est passé de 60 en 1998 à 132 en 1999 et 238 en 2000. L'année 2001 s'est caractérisée par un net recul, avec 105 demandes. Durant la période 2002-2003, le nombre de demandes a de nouveau augmenté, atteignant le nombre de 181 en 2002 et de 200 en 2003. Depuis 2003 ce nombre est en constant recul mais il n'est pas comparable au mauvais chiffre de 1998.

Les conséquences d'une situation dominée par des taux d'intérêt bas conjugués avec l'impact encore persistant de la crise économique et financière constituent une explication pouvant justifier cette tendance.

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu du nombre de demandes de stabilisation, par pays destinataire des exportations.

Argentine	4	Kazakhstan	1
Bahrein	1	Kenya	2
Brésil	15	Maroc	2
Chili	1	Ile Maurice	1
Colombie	2	Mexique	4
Equateur	3	Nigeria	1
Egypte	7	Perou	1
Ghana	3	Roumanie	1
Inde	5	Russie	2
Indonesie	5	Syrie	1
Italie	1	Turquie	2
Jamaïque	2	Etats Unis	1
Cameroun	3	Vietnam	2

En termes de pourcentage du nombre de demandes reçues, le Brésil avec 20,55 % confirme qu'il est bien le premier pays de destination depuis 2008. L'Egypte arrive en seconde position avec 9,60 %, ce qui constitue un résultat très comparable à 2009 où ce pays détenait aussi la seconde place de ce classement. On trouve ensuite en 3^{ème} place ex aequo l'Inde et l'Indonésie tous deux avec 6,85 % suivis par le Mexique avec le même nombre de demandes que l'Argentine (5,48 %).

Pendant les dernières années ce sont traditionnellement la Turquie, le Brésil, l'Egypte et le Mexique qui ont fait l'objet du plus grand nombre de demandes. Si les 3 derniers pays précités se retrouvent toujours en bonne place dans le classement, la Turquie qui a dominé ce classement jusqu'en 2008 ne semble plus avoir la faveur des exportateurs belges.

La répartition des chiffres du tableau ci-dessus entre les différentes régions du monde donne la situation suivante : la zone Amérique latine & Caraïbes caracole en tête avec 43,84 % suivie de loin par la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (17,81 %). En troisième position on trouve l'Asie avec 16,44 %. L'Afrique représente 13,70 % du total.

L'Europe centrale et orientale est en 5^{ème} position avec 5,84 % et fermant le peloton se situe la zone Europe occidentale et Amérique du Nord avec un petit 2,74 %.

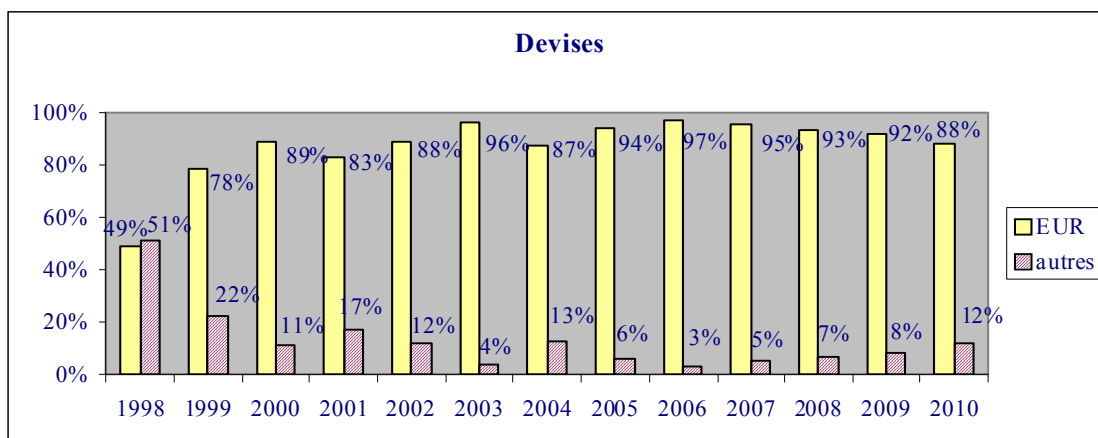
On constate donc que l'intérêt des exportateurs belges se concentre largement sur la région Amérique du sud et Caraïbes ce qui confirme une tendance déjà bien marquée en 2009.

2.1.2 Devises

En 2010, trois monnaies différentes ont été utilisées dans les demandes de stabilisation, à savoir l'euro, le dollar US et le Yen. En 2009 la troisième devise utilisée était le CHF.

Sur 73 dossiers traités, il y a eu 54 demandes de stabilisation exclusivement en euro (65 en 2009), 8 demandes visant à bénéficier de la possibilité de stabiliser soit en euro soit en USD contre 6 en 2009 ainsi que 2 demandes portant sur le choix de stabiliser soit en euro soit en Yen. 8 demandes de stabilisation libellées exclusivement en USD ont également été examinées contre 7 en 2008. Une demande de stabilisation en Yen à l'exclusion de l'euro a aussi fait l'objet d'un examen par le Comité Finexpo.

Les demandes mixtes euro/USD sont justifiées par le fait que le projet à financer est lié à des exportations vers des pays qui font partie de la zone dollar US ou parce que les clients ont leur comptabilité exprimée en USD du fait qu'ils commercent essentiellement avec les USA. Souvent les demandes libellées uniquement en USD ou en Yen doivent permettre à l'exportateur belge de créer un « equal level playing field » avec les concurrents de nationalité américaine ou japonaise.



Depuis l'introduction de l'euro, le Comité Finexpo a cherché à soutenir et à pousser la devise européenne autant que possible. On peut raisonnablement défendre l'idée que dans la grande majorité des cas, les demandes de stabilisation basées sur 2 devises se feront in fine en euro. Comme base de référence pour déterminer le pourcentage lié à l'importance de l'euro nous avons considéré que les 10 demandes mixtes (euro/USD et euro/Yen) seront stabilisées en euro et dans ce cas on peut conclure que le taux d'utilisation de la devise européenne par rapport au total des demandes avoisine les 88 % contre 92 % en 2009.

Si d'aventure les 10 contrats mixtes étaient conclus en USD ou en Yen ce taux retomberait à 74 % mais les statistiques antérieures semblent démontrer que les exportateurs privilégient largement l'euro là où ils peuvent le faire.

Le graphique ci-dessus confirme l'importance de l'euro en tant que monnaie de stabilisation. Par rapport à 2000 on constate que le taux d'utilisation de l'euro reste important et fluctue légèrement vers le haut ou vers le bas autour de la barre des 90 %.

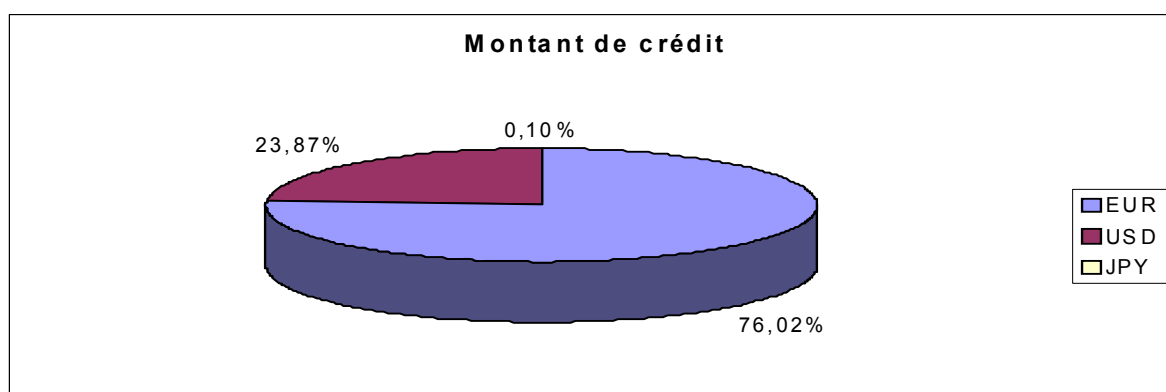
Ajoutons toutefois immédiatement une précision pour la lecture du graphique: en 1999, l'euro n'était pas encore en usage. Le pourcentage de 1999 figurant dans le graphique est dès lors basé sur le total des montants en crédits libellés dans les devises de l'eurozone.

2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR

Dans le courant de l'année 2010, la règle prévoyant que chaque demande de stabilisation portant sur des crédits supérieurs à 25.000.000 euro devait être approuvée par le Conseil des Ministres a été supprimée. Dorénavant, seuls les demandes de stabilisation relatives à des crédits supérieurs à 50.000.000 euro et qui n'ont pas fait l'objet d'un avis unanimement positif au sein du Comité Finexpo, ou qui n'ont pas reçu le fiat de l'Inspecteur des Finances seront soumises au Conseil des Ministres. Il s'agit là d'une mesure de simplification administrative.

2.1.4 Montant des crédits

L'ensemble des 73 dossiers de stabilisation représente un montant total en crédits de 507.396.198,05 euro. Ce montant était de 315.217.264,92 euro en 2009 et de 662.964.682,37 euro en 2008. Compte tenu du fait que le nombre de dossiers a diminué régulièrement ces dernières années, le montant de crédits relativement élevé en 2010 est dû à l'introduction des 6 dossiers importants dont le montant de crédit dépassait 25.000.000 euro. Le diagramme ci-dessous reprend la répartition de ce montant total entre les différentes devises.



Le montant en euro se chiffrait à 385.703.118,51 euro ; il était de 228.530.270,62 euro en 2009 mais de 491.003.444,47 euro en 2008.

En 2010, la part de l'euro dans le montant total était donc de 76,02 %. Ce pourcentage était de 72,50 % en 2009 et de 74,06 % pour 2008.

Le montant en crédits libellé exclusivement en dollars se chiffrait quant à lui à 121.128.031,36 euro contre 79.862.214,65 euro en 2009 (171.961.237,90 euro en 2008). La part du dollar US en 2010 était donc de 23,87 %. Cette proportion était de 25,34 % en 2009 et de 25,94 % en 2008. On constate donc depuis 2008 une stabilité des demandes dans le ratio entre ces 2 devises, le dollar US prenant environ un quart du marché.

Le solde de 0,10 % représente les stabilisations en Yen.

En 2002, la part de l'USD dans le montant total était de 42,28 %, en 2003 17,71 %, en 2004 22,66 %, en 2005 3,72 % et en 2006 1,12 %. En 2007, la part du dollar US était de 1,53% et celle de l'euro était de 98,47%.

La hausse proportionnelle du dollar US depuis 2008 est en grande partie liée au fait qu'un plus grand nombre de dossiers ont été introduits pour des montants de crédit variant entre 50 et 100 Meuro ce qui n'était plus le cas depuis de nombreuses années.

3. Instruments financiers d'aide mis à disposition des exportateurs

3.1 Nombre de dossiers traités

Dans le courant de l'année 2010 le service Finexpo a instruit 12 nouveaux dossiers de demande d'aide (13 en 2009) parmi lesquels 1 dossier de bonification d'intérêt (3 en 2009), 10 dossiers de bonification d'intérêt avec don complémentaire comme en 2009 (9 en 2008) et 1 demande de don (idem en 2009). En outre, 7 dossiers de bonification d'intérêt ont été réexaminés, majoritairement pour y associer un don complémentaire. En 2008 et en 2007, 13 demandes pour les 3 instruments avaient été introduites.

On constate depuis 2009 que la proportion de demandes de bonifications avec don complémentaire a très largement pris le pas sur les demandes de bonifications classiques. Ceci est dû à la plus grande souplesse de cet instrument qui permet de mieux s'adapter aux exigences de financement du débiteur qui, in fine, est responsable du remboursement du crédit octroyé par la banque de l'exportateur.

En 2003, 2004, 2005 et 2006, Finexpo a respectivement instruit 14, 10, 15 et 11 nouveaux dossiers. On peut déduire de ces éléments d'information qu'il existe manifestement une réelle stabilité dans le nombre des demandes d'aide de ce type introduites auprès de Finexpo.

Une description de la procédure des bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire se retrouve sur le site web.

3.2 Bonifications d'intérêt

Un seul contrat de 20.000.000 euro avec demande de bonification d'intérêt a été examiné en 2010. En 2009, les 3 demandes de bonification introduites auprès de Finexpo portaient sur un total de contrats de 25.716.978,80 euro. Ce montant de contrat était pour les 3 dossiers examinés en 2008 de 66.430.450,35 euro.

Si d'une manière générale - car cela correspond à la politique suivie jusqu'à ce jour par Finexpo - le montant des contrats faisant l'objet d'une demande de soutien financier sous forme de bonification d'intérêt avoisine les 10 Meuro, en 2010, le montant plus élevé du crédit lié à la bonification d'intérêt s'explique par la nature particulière du contrat envisagé. Ce projet onéreux prévu dans le domaine spatial met en oeuvre plusieurs instruments financiers dans le cadre d'un co-financement avec les Régions Wallonne et Flamande.

L'impact budgétaire total estimé au moment de l'examen de ce projet par le Comité Finexpo pour cette bonification d'intérêt s'élevait à 6.940.250,15 euro. En 2009, cet impact budgétaire pour 3 dossiers était de 10.043.475,33 euro ; il était de 29.470.717,08 euro en 2008 et, en 2007 il était estimé à 46.614.513,99 euro pour 7 demandes.

Pour rappel, la décision a été prise en 2001 de limiter la période de validité des promesses de bonifications d'intérêt (avec ou sans don complémentaire) à trois ans maximum ce qui entraîne chaque année une révision du pipe line des engagements pour ces instruments d'aide. Néanmoins, cette règle est appliquée de façon souple et une prolongation de cette période est envisageable quant il apparaît qu'un dossier arrive en fin de négociation ou a subi des retards qui ne sont pas imputables à l'exportateur.

Cette mesure est aussi d'application pour les dons.

L'epays de destination pour lequel le dossier de bonification d'intérêt – sans don – a été instruit par le Comité Finexpo en 2010 figure dans le tableau ci-dessous, qui reprend également le secteur concerné et l'impact budgétaire du projet concerné.

Pays	secteur	Montant du crédit	Impact budgétaire
Vietnam	livraison et installation d'un satellite d'observation de la terre: projet VNREDSat-1B	20.000.000	6.940.250,15

Une description de la procédure des bonifications d'intérêt se retrouve sur le site web.

3.3 Bonifications d'intérêt avec don

En 2010, un don complémentaire à la bonification d'intérêt a été demandé pour 10 nouveaux dossiers contre 9 dossiers en 2009 et 4 en 2008. Trois dossiers concernent le secteur de l'approvisionnement et du traitement en eau. Pour les secteurs du transport public, des télécommunications et ICT, de l'électricité, de la santé, du dragage, de la protection civile et des voies de communication, un seul projet par secteur a fait l'objet d'un examen par le Comité Finexpo.

On constate donc en 2010 une plus grande diversification liée à la nature sectorielle des demandes.

Les 10 projets représentaient un montant total en crédits de 102.218.378,48 euro alors que ce montant était de 83.435.163,30 euro en 2009 et « seulement » de 31.850.307,95 euro en 2008. Le crédit d'engagement se montait à 68.769.289,60 euro. Ce même crédit d'engagement atteignait 30.031.597,71 euro en 2009 et 13.363.354,56 euro l'année précédente. Pour rappel, en 2007, 4 dossiers ont fait l'objet d'une demande de bonification d'intérêt et don complémentaire pour un montant de crédit de 29.798.559,76 euro donnant lieu à un engagement budgétaire de 12.904.318,05 euro. La progression des montants est donc significative ces dernières années. On peut en déduire que l'importance des projets est en partie influencée par le développement économique accéléré de certains pays récipiendaires de l'aide.

Le succès des bonifications avec don complémentaire se justifie par le souhait des pays bénéficiaires de réduire les périodes de remboursement particulièrement en période de crise. En outre le don proposé permet aussi de couvrir tout ou partie de la prime Ducroire.

Les pays de destination pour lesquels des dossiers de bonifications d'intérêt avec don ont été instruits par le Comité Finexpo en 2010 figurent dans le tableau ci-dessous. Celui-ci reprend également le secteur concerné et l'impact budgétaire des projets concernés.

Pays	Secteur	Montant du credit en euro	Impact budgétaire en euro
Arménie	Santé (cyclotron)	5.080.629,92	1.998.041,72
Cameroun	Secteur de l'eau	14.792.074,90	5.648.740,23
Ghana	Protection civile (pompiers)	9.184.817,31	4.121.502,12
Ghana	électricité	9.404.781,00	4.052.457,44
Ghana	Secteur ICT	12.925.027,35	5.398.281,09
Ghana	Voies de communication (ponts)	10.017.759,00	3.879.442,00
Ghana	Transport public	8.071.916,00	3.953.523,85
Sri Lanka	Secteur de l'eau	10.230.704,00	3.535.084,22
Vietnam	Traitement de l'eau usée	12.454.219,00	3.107.560,42
Vietnam	dragage	10.056.450,00	3.877.699,63
	Total	102.218.378,48	39.572.332,72

Outre ces nouveaux dossiers, 8 autres réexamens de dossiers ont eu lieu en 2010 essentiellement dans le but d'examiner la possibilité de transformer des promesses de bonification d'intérêt en bonification avec don complémentaire.

Une description de la procédure des bonifications d'intérêt avec don complémentaire se retrouve sur le site web.

3.4 Don

Dans le courant de l'année 2010, 1 demande a été introduite pour l'attribution d'un don. La demande représente un montant de crédit de 8 Meuro. Cette demande porte sur un projet de livraison d'un simulateur d'ambiance spatiale en Inde. Le crédit d'engagement à charge de Finexpo est évalué à 2 Meuro et le complément nécessaire pour respecter l'élément don de 35 % est financé par la Sofinex (Région Wallonne).

En 2009, il y avait eu 1 demande de don sur un crédit de 2.833.270,00 euro entraînant un impact budgétaire potentiel de 1.039.881,28 euro.

Une description de la procédure pour les dons se retrouve sur le site web.

4. Arrêtés ministériels (AMB)

En 2010, des Arrêtés ministériels ont été signés pour 11 dossiers contre 23 dossiers en 2009 et 20 dossiers en 2008.

Ces AMB sont répartis comme suit : 7 dossiers de stabilisation (19 en 2009 et 15 en 2008) et 4 dossiers de bonifications d'intérêt avec don. Ce dernier chiffre est le même qu'en 2009 (2 bonifications avec don et 2 bonifications classiques). En 2008 aussi, 4 bonifications d'intérêt classiques avaient fait l'objet d'un AMB.

En 2010 il faut constater que le nombre d'Arrêtés ministériels émis a chuté drastiquement alors qu'il était - sur les 3 dernières années - relativement constants.

Pour mémoire, en 2006, 44 AMB avaient été signés (36 dossiers en stabilisation et 8 dossiers en bonification d'intérêt). 68, 77, 45, 52, 50 et 34 AMB avaient été rédigés respectivement en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005.

Cette baisse importante est entièrement imputable à la réduction du nombre de contrats signés avec stabilisation du taux d'intérêt. Il semble ici que cela soit le résultat d'un effet combiné entre l'impact négatif de la crise et le maintien de taux d'intérêt très bas sur les marchés. En outre, le « spread » entre taux à court terme et taux à long terme était pratiquement inexistant.

Le montant total des crédits pour l'ensemble des 11 dossiers pour lesquels des Arrêtés ministériels ont été signés en 2010 se monte à 103.392.502,01 euro ; il était de 254.769.396,88 euro en 2009 et de 103.112.940,47 euro pour 20 AMB signés en 2008. Ces derniers chiffres pour 23 AMB signés montrent à l'évidence le ralentissement que la crise a provoqué sur le nombre de contrats signés.

On constatera aussi qu'il y a maintien du nombre d'AMB signés pour les bonifications mais au profit exclusif des bonifications accompagnées d'un don. Comme nous l'avons expliqué précédemment, ceci se justifie par le fait que cet instrument permet de raccourcir la période de remboursement du crédit sur lequel porte la bonification classique, ce qui permet de réduire l'endettement à long terme des pays choisissant cet instrument.

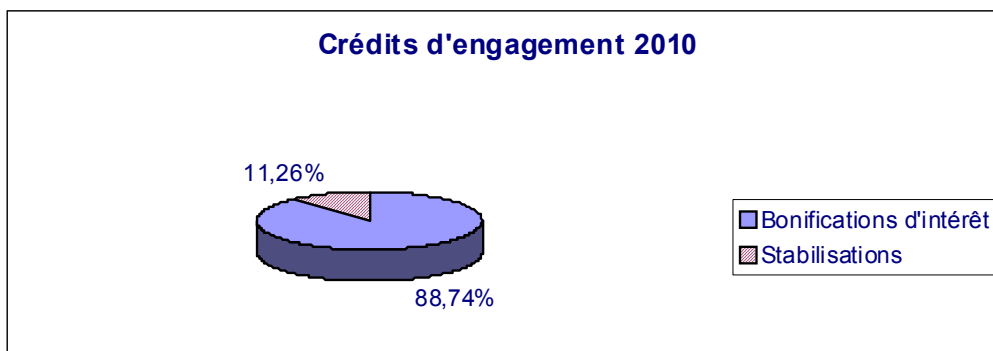
4.1 Crédits d'engagement finalisés

A la fin de l'année 2010, le montant des crédits d'engagement finalisés (donnant lieu à un AMB) s'élevait à 13.998.496,16 euro contre 20.737.030,00 euro en 2009 et 26.944.102,55 euro en 2008.

88,74% du montant des crédits d'engagement finalisés pour l'année 2010 ont été affectés à des bonifications d'intérêt avec ou sans don. Ce rapport était de 75,01 % en 2009 contre 90,86 % en 2008.

Le pourcentage 2010 est donc plus proche de celui établi en 2008. Ce sont des projets dans le secteur du transport public, de l'eau, de la protection civile (pompiers) et de la santé (cyclotron) qui ont fait l'objet de contrats signés.

La part affectée aux bonifications d'intérêt avec ou sans don s'était élevée à 77%, 84 %, 72 %, 78%, 94 % respectivement en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et à 95% en 2005 et 2006 et à 92 % en 2007. Depuis 2004, la majeure partie des crédits d'engagement est affectée aux bonifications d'intérêt avec ou sans don et cette tendance s'est confirmée en 2010.



4.2 *Dossiers de stabilisation*

Comme nous l'avons dit plus haut, en 2010 des AMB ont été signés pour 7 dossiers de stabilisation. Cette situation contraste avec celle de 2009 où 19 dossiers de stabilisation avaient été signés malgré la crise. Ce chiffre met en évidence la difficulté qu'ont les exportateurs qui font appel à cet instrument de signer des contrats. Néanmoins les exportateurs plaident régulièrement pour le maintien de cet instrument.

4.2.1 *Répartition par pays de destination*

Dans le courant de l'année 2010 des AMB de stabilisation ont été signés pour 6 pays différents ; ils étaient au nombre de 11 en 2009 mais de 8 en 2008. C'est l'Egypte qui vient en tête des pays pour lesquels des demandes de stabilisation ont été signées (2 dossiers sur un total de 7).

A la seconde place on trouve ex aequo, le Ghana, la Turquie, le Maroc, le Brésil et l'Inde chacun avec 1 contrat de stabilisation signé.

En 2009, c'est également l'Egypte qui arrivait en tête des contrats de stabilisation signés.

En dehors de l'Egypte et du Brésil, les pays pour lesquels des contrats avaient été signés avec stabilisation du taux d'intérêt en 2009 ont disparu de la liste en 2010.

Tous les pays pour lesquels un Arrêté ministériel de stabilisation a été signé en 2010 sont repris dans le tableau ci-dessous.

Ghana	1
Egypte	2
Turquie	1
Maroc	1
Brésil	1
Inde	1
Total	7

Ce tableau fait apparaître qu'aucun AMB n'a été signé pour un pays de la zone euro en 2010. C'était déjà le cas en 2009.

Ensuite, ce classement permet de voir par rapport à 2009 que le nombre d'AMB a fortement diminué et que la liste des pays de destination a varié comme indiqué plus haut dans le texte. On remarquera la présence de l'Inde et du Maroc qui ne sont pas souvent représentés dans la liste des pays bénéficiaires de la stabilisation.

Si les bons résultats de l'Egypte ne sont pas une surprise, par contre on constatera que la Turquie - qui par le passé a été souvent en tête du nombre des AMB signés (15 en 2004, 4 en 2005, 9 en 2006) - revient dans ce classement avec 1 AMB signé après en avoir disparu en 2009.

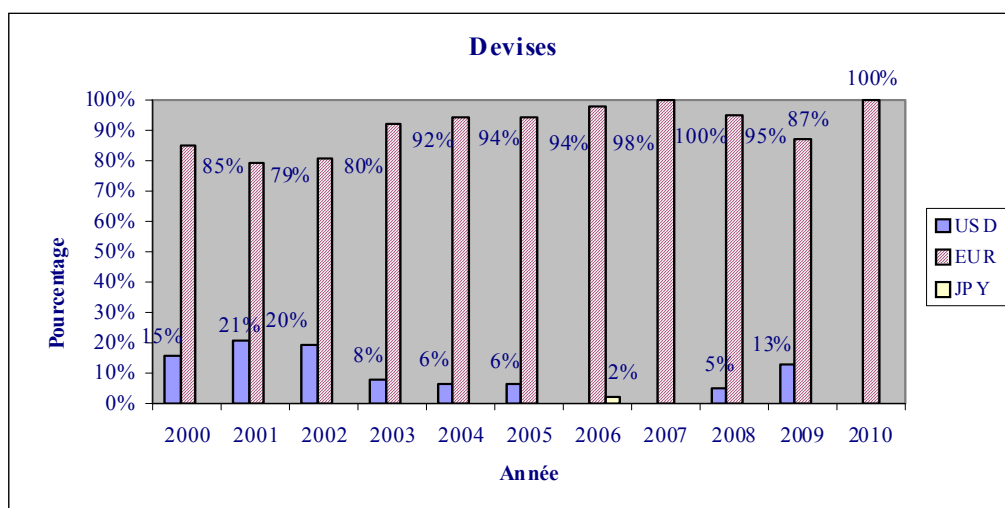
La Jamaïque qui était entrée dans cette liste suite au succès remporté ces dernières années par les entreprises belges via les instruments d'aide de Finexpo a disparu. Cela s'explique grandement par le fait que les pays OCDE ne peuvent plus accorder d'aide liée à ce pays depuis début 2010. Néanmoins il n'est pas exclu que la Jamaïque retrouve une place dans ce classement dans les prochaines années étant donné l'effet multiplicateur important que les projets d'aide ont pu entraîner.

La présence continue du Ghana dans ce classement depuis 2005 est le résultat de l'octroi de crédits d'aide à ce pays, ce qui a permis notamment la réalisation de contrats à des conditions commerciales.

4.2.2 Devises

En 2010, l'ensemble des Arrêtés ministériels signés porte sur des contrats stabilisés en euro.

En fait, d'une manière générale cette tendance existe depuis l'introduction de l'euro en 2000 mais c'est en 2003 que le seuil des 90 % d'Arrêtés ministériels signés a été atteint pour la première fois. Cette tendance apparaît nettement dans le graphique ci-dessous. C'est la seconde fois avec l'année 2007 que la totalité des AMB signés est libellée en euro. En 2009, 20 AMB sur 23 étaient libellés en euro et en 2008, ce chiffre était de 19 sur les 20 AMB établis.



4.2.3 Montant des crédits

Pour les 7 dossiers de stabilisation le montant de crédit global des AMB stabilisés se chiffrait à 70.299.583,04 euro contre 219.812.989 euro en 2009. Pour rappel ce montant était de 59.553.498 euro en 2008 pour 15 AMB. Si en 2007 et 2008 la moyenne de crédit par AMB signé était d'un peu moins de 4 meuro de crédit et en 2009 de +/- 11,6 meuro par dossier, dans le cas présent, il n'est pas pertinent de dégager une moyenne de crédit par contrat étant donné qu'un seul dossier très important représente à lui seul 96,17 % du montant total des crédits stabilisés. Il s'agit d'un projet de dragage au Ghana qui représente un bel exemple d'effet multiplicateur à des conditions commerciales.

4.3 Bonifications d'intérêt (avec ou sans don complémentaire)

En 2010, des AMB ont été signés pour 4 bonifications d'intérêt avec don complémentaire. Ces bonifications concernent des projets dans les secteurs du transport public, de la protection civile (lutte contre les incendies), de l'adduction d'eau, et de la santé publique (cyclotron). Les 2 premiers contrats ont été conclus avec le Ghana et les 2 autres respectivement avec le Cameroun et le Vietnam. En 2009, année de crise également, 4 bonifications dont 2 avec don complémentaire avaient fait l'objet d'un Arrêté ministériel comme en 2008. Pour mémoire, 6 AMB avaient été signés en 2007 et 8 en 2006.

En 2010, pour l'ensemble des 4 projets le montant total en crédits atteignait 33.092.918,97 euro. Ce montant était sensiblement le même en 2009, soit 34.956.407,40 euro. Il était de 41.473.549,49 euro en 2008 et 54.513.607,49 euro en 2007.

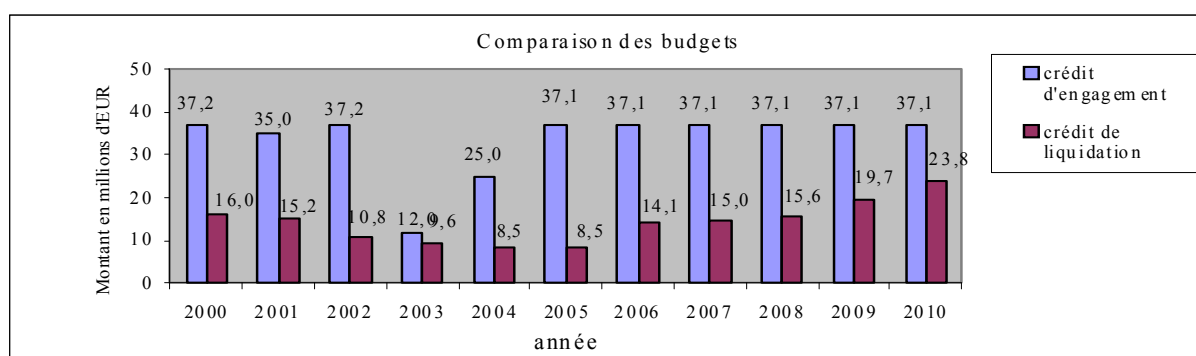
5. Budget

5.1 Crédits d'engagement et de liquidation (anciennement dit d'ordonnancement)

En 2010, les budgets d'engagement et de liquidation mis à disposition de Finexpo ont été transférés de la Direction générale de la Coopération au Développement vers le budget général du SPF Affaires étrangères.

Finexpo disposait comme les années précédentes d'un montant de 37.052.000 euro en crédits d'engagement pour les stabilisations, les bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire et les dons et de 23.829.000 euro (19.664.000 euro en 2009) en crédits de liquidation pour les instruments précités.

Le graphique ci-dessous illustre, pour la période étalée entre 2000 à 2010, l'évolution des crédits d'engagement et de liquidation accordés sur le budget.



Pendant la période 1998-2005, le crédit de liquidation a progressivement diminué d'année en année ; dans le même temps le crédit d'engagement était maintenu à un niveau identique, ce qui a créé un déséquilibre important entre ces 2 budgets.

A partir de 2006, l'attribution d'un montant de 14.087.000 euro a mis provisoirement fin à l'évolution à la baisse du budget de liquidation et depuis 2007, on peut constater une légère augmentation de ce même budget qui est passé de 14.988.000 à 15.570.000 euro en 2008. Sur ce dernier montant, la totalité a été effectivement utilisée. En 2009 l'augmentation a été plus sensible puisque le budget de liquidation est passé à 19.664.000 euro, pour aboutir finalement à 23.829.000 euro en 2010.

En 2010, aucune dépense n'a été faite pour les stabilisations en euro. En d'autres termes, le soutien que l'Etat a accordé aux entreprises les années antérieures a dégagé un surplus sous forme de recettes pour le Trésor belge. Cette situation s'explique par les faibles taux d'intérêts auxquels les banques se refinancent sur le marché.

Pour mémoire, en 2009, 5.8125% du crédit de liquidation avait été affecté aux stabilisations en euro, contre 13.80% en 2008.

En conclusion, la totalité du budget de liquidation utilisé en 2010 l'a été pour les bonifications avec ou sans don. Les anciens supersubsides en BEF qui arrivent en fin de vie mais sont toujours en cours de paiement deviennent quantité négligeable avec 1,53 % du total des liquidations.

Avec le temps, les activités de Finexpo ont changé de nature. Il est devenu clair que Finexpo consacre l'essentiel de ses moyens budgétaires aux instruments d'aide mis à sa disposition et ceux-ci entraînent systématiquement des dépenses. La part des bonifications d'intérêt en euro dans le crédit de liquidation total est passée de 47% en 2002 à 70% en 2003, puis respectivement à 79% en 2004, 87 % en 2005 et en 2006, 83% en 2007, 84,5 % en 2008, 94,2 % en 2009 pour culminer à 98,47 % en 2010.

5.2 Recettes

Ce sont le TICR ou « taux d'intérêt commercial de référence » (en anglais « Commercial interest reference rate »), désigné ci-après par l'abréviation CIRR, ainsi que l'Euribor/Libor à 6 mois, qui déterminent en fait s'il y aura des recettes ou des dépenses pour l'État. Le CIRR est fixé mensuellement par l'OCDE. Pour rappel, avant 2010, les arrêtés ministériels pour les dossiers de stabilisation étaient établis sur base du taux CIRR appliqué au moment de la convention de financement. Dans le courant de l'année 2010 la règle a changé et désormais, tout dossier de stabilisation cautionné par un arrêté ministériel est stabilisé au taux d'intérêt CIRR en vigueur au moment de la signature du contrat commercial.

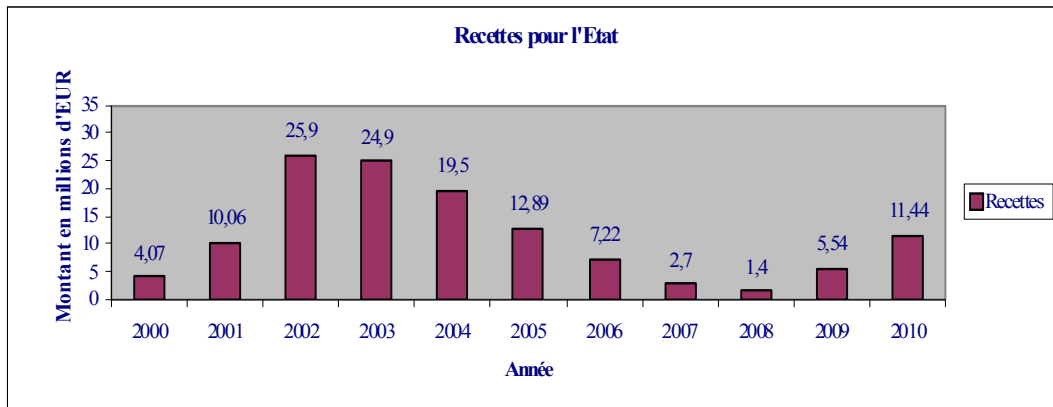
A chaque échéance semestrielle du dossier, on vérifie s'il y a eu recette ou dépense. Si le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est supérieur au taux CIRR, l'État prendra en charge la différence de coût de financement qui en résulte. Lorsque le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est inférieur au taux CIRR, la banque intervenante paiera la différence à l'État.

Le montant total des recettes encaissées par l'État, pour l'année 2010 dans le cadre de ses interventions dans les dossiers d'exportation s'est établi à 11.435.253 euro contre 5.542.704,10 euro en 2009 et 1.401.555,46 euro en 2008, année où on a pu constater une légère augmentation des taux d'intérêt. En 2007 les recettes atteignaient 2.700.293,63 euro.

Comme le montre le graphique ci-dessous, on a assisté entre 2002 et 2009 à un recul progressif des recettes de l'État, mais en 2010 la faiblesse historique des taux d'intérêt et le fait que la différence entre taux à long terme et taux à court terme s'est fortement réduite ont eu pour conséquence une augmentation des recettes.

En effet, le taux contractuel accordé par Finexpo, soit le taux CIRR a été régulièrement plus élevé que les taux de refinancement des banques (Euribor / Libor) augmenté de la commission bancaire.

Il convient cependant de noter que les recettes dégagées en faveur de l'Etat belge pourraient se transformer en dépenses dans le futur si l'Etat s'engageait à prendre en charge le coût de liquidité - que doivent payer les banques au-delà du taux de refinancement (Euribor/Libor) + commission bancaire - pour accéder aux capitaux.



Confrontés à des taux d'intérêt plus faibles que le taux contractuel (CIRR) certains clients peuvent être tentés de procéder à des remboursements anticipés. Pour compenser la perte de recettes qui en découlerait pour l'État, Finexpo impose depuis janvier 2002 une clause de pénalité dans le cadre des nouvelles demandes de stabilisation du taux d'intérêt. Cette clause permet à l'État d'exiger le versement d'une contribution lorsqu'il s'agit d'un remboursement anticipé volontaire. Dans la pratique, ces demandes sont fort peu nombreuses.

6. Prêts d'Etat à Etat

6.1 Dossiers de prêts d'Etat à Etat traités par Finexpo

En 2010, Finexpo a traité 13 dossiers d'aide liée et 2 dossiers d'aide non liée.

6.2 Dossiers soumis au Conseil des Ministres

13 projets ont été soumis pour accord au Conseil des Ministres, dont 8 nouveaux projets, 1 complément à un prêt accordé par le passé, 1 prolongation de la durée de validité d'un prêt, 1 projet pour annulation, et 2 informations concernant des études de prix.

Le Conseil des Ministres ne peut approuver de projets que dans les limites du programme d'un exercice donné.

6.3 Programme - approbations et affectations

6.3.1 Programme 2010

Le programme de prêts à des États étrangers approuvé par la loi contenant le budget général des dépenses pour l'année (budgétaire) 2010 se monte à 65.045.000 euro. Le 26 février, le 3 septembre, le 19 novembre et le 3 décembre 2010, le Conseil des Ministres a approuvé des prêts d'Etat à Etat pour un montant de 59.713.200 euro.

Les montants approuvés dans le cadre du programme 2010 concernaient 7 pays différents et ont été répartis comme suit:

Pays	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Algérie	6.884.405,87	6.400.000	4.563.000		2.750.000	6.842.400
Burkina Faso	500.000				2.750.000	
Congo-Brazza						10.000.000
RDC		423.633,29	8.537.100			
Equateur						
Ethiopie						
Philippines						
Gambie		561.900				
Ghana	6.312.000	6.418.903	11.458.423	7.801.900	4.086.650	19.287.100
Guinée			802.200			
Indonésie					210.000	
Côte d'Ivoire						
Cameroun	4.320.000		4.712.975	14.569.350		
Cap-Vert	728.460					
Kenya	8.024.000		4.653.550		19.753.000	13.045.400
Malawi						
Maldives						
Mali						
Mongolie	4.588.649					
Mozambique	810.000	747.360		3.055.000		
Népal						
Nicaragua						938.300
Niger					9.088.012	
Ouzbékistan						
Pérou						
Sao Tomé				980.800		
Sénégal						4.000.000
Soudan		632.000				
Tanzanie				790.550		
Tunisie		15.045.000				
Vietnam				3.550.605,50		5.600.000
Zambie						
Total	32.167.514,87	30.228.796,29	34.727.248	30.748.205,50	35.887.662	59.713.200

On trouvera ci-après une description succincte de chaque projet approuvé :

- a) **Algérie**: il s'agit du financement de la production et de la livraison de 40 bus au gaz naturel dans le cadre d'un financement mixte pour la livraison de 150 bus.
- b) **Ghana**: Il s'agit d'un premier projet d'approvisionnement en eau potable pour Accra à partir des installations de Kpong. Les produits chimiques utilisés pour

l'épuration sont produits au Ghana. Le deuxième projet concerne également l'approvisionnement en eau potable à Esakyere, et la station de pompage et le réseau de canalisation de 38 Km sont également financés.

- c) **Kenya:** Il s'agit d'un premier projet pour le financement d'un projet d'électrification rurale au nord du mont Kenya. Il s'agit de la pose de lignes de transmission, de la construction d'une sous-station et du renforcement du réseau existant. Le deuxième projet porte sur le financement dans le cadre de la livraison de matériel et de l'organisation du service des pompiers de Nairobi. Le projet prévoit la livraison de 28 véhicules de pompiers entièrement équipés et la livraison de 70 appareils respiratoires avec des bouteilles d'air de réserve.
- d) **Sénégal:** il s'agit du financement de l'équipement d'un centre national de coordination de l'assistance maritime à Dakar. Le Sénégal espère que ce projet lui permettra de satisfaire aux normes de sécurité de l'Organisation Maritime Internationale. Il contribuera grandement à une meilleure gestion des eaux maritimes ainsi qu'à la sécurité de la pêche, et aura des répercussions positives sur la prévention de la pollution ainsi que sur le tourisme.
- e) **République du Congo:** il s'agit du financement d'un projet d'électrification pour la ville d'Ouessou et les chefs-lieux des districts du département de la Cuvette-Ouest. Le Congo apporte lui-même un financement s'élevant à 25.000.000 euro. La part du projet consacrée aux moteurs diesel est considérable. La firme belge assure également la formation.
- f) **Nicaragua:** il s'agit du financement d'un projet d'approvisionnement en eau potable destiné à 100 communautés villageoises. Une solution chlorée au dosage requis est ajoutée automatiquement dans l'eau à purifier.
- g) **Vietnam:** il s'agit du financement de l'installation d'un petit satellite de collecte de données destiné à l'optimisation du contrôle, de la gestion et de la politique environnementale en matière de richesses naturelles pour l'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'extraction minière. Outre ce nouveau prêt, le solde disponible d'un prêt du mois d'août 1995 et d'un prêt d'Etat approuvé par le Conseil des Ministres le 7 novembre 2008 sont utilisés afin d'atteindre le montant exigé pour l'élément « don » minimal de 35%. Il a également été fait appel à une bonification d'intérêt et aux financements de l'AWEX et du FIT.

6.3.2 *Information concernant une annulation de prêt d'Etat approuvé par le Conseil des Ministres dans le passé*

L'annulation de la décision du Conseil des Ministres du 28 mars 2003 en vertu de laquelle un prêt d'Etat à Etat d'un montant de 8.000.000 euro avait été accordé à l'Ouzbékistan pour le financement d'un projet de deux ans devant financer des laboratoires multimédia et des équipements didactiques destinés à la formation professionnelle de PME et à l'enseignement est maintenue. La première tranche de ce prêt est reversée au Budget des voies et moyens.

6.3.3 Prolongation de la durée de validité de prêts d'Etat attribués par le passé

Le Conseil des Ministres avait décidé, le 25 mars 2005, de limiter dorénavant la durée de validité pour l'approbation de prêts d'Etat à trois ans moyennant un préavis de six mois. Par ailleurs, il avait été précisé que Finexpo pourrait proposer au Conseil des Ministres de prolonger cette période de trois ans si la procédure de signature pour un prêt était effectivement en cours. La demande d'une firme belge d'un prêt d'Etat de 4.712.975 euro dans le cadre d'un projet d'installation de systèmes de sécurité pour les ports de Kribi et Limbe (Cameroun) a été approuvée par le Conseil des Ministres après un avis favorable de FINEXPO le 1er mars 2007. La prolongation de trois ans a été approuvée par le Conseil des Ministres du 3 décembre 2010.

6.3.4 Information concernant les résultats de deux études de prix

Les études de prix portaient d'une part sur un projet de modernisation du système de radiologie de 23 hôpitaux ghanéens pour lequel le Conseil des Ministres du 17 décembre 2009 a accordé un prêt d'Etat d'un montant de 2.607.500 euro, et d'autre part sur un projet de livraison et d'installation de 7 éoliennes au Kenya pour lequel le Conseil des Ministres du 27 novembre 2009 a accordé un prêt d'Etat d'un montant de 6.078.000 euro. Les deux études de prix ont été demandées par l'Inspection des Finances et exécutées par la Coopération Technique Belge (CTB). Le montant du prêt d'Etat consacré au premier projet a été revu à la baisse, et pour le 2^e projet, le nombre des éoliennes est passé de 7 à 8. L'Inspection des Finances a rendu un avis positif.

6.4 Gestion financière

6.4.1 Situation budgétaire pour 2010

Pour l'année 2010, le budget général des dépenses autorise la négociation d'un programme de prêts aux États étrangers jusqu'à concurrence de 65.045.000 euro. Les crédits d'engagement et de liquidation inscrits sur l'allocation de base 14.54.14.8444 du budget du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement se montaient respectivement à 65.045.000 euro et à 50.444.000 euro.

6.4.2 Montants engagés en 2010

Pays	Montant en EUR
Ghana	2.607.500,00
Ghana	10.894.100,00
Ghana	8.393.000,00
Kenya	7.610.400,00
Kenya	5.435.000,00
Sénégal	4.000.000,00
République du Congo	10.000.000,00
Nicaragua	938.300,00
Vietnam	8.324.300,00

Le montant total engagé se monte à 58.202.600 euro, ce qui donne un solde de 6.842.400 euro.

6.4.3 Montants liquidés en 2010

Pays	Montant en EUR
Equateur	982.000,00
Tanzanie	790.550,00
Burkina Faso	2.750.000,00
Niger	9.088.012,00
Ghana	10.894.100,00
Ghana	8.393.000,00
Total	32.897.662,00
Solde	17.546.338,00

6.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus en capital et intérêts

Les montants remboursables en principal et les intérêts à percevoir aux échéances dans le courant de 2010 et au 31 décembre 2010 s'élèvent respectivement à 5.089.942,88 euro et 27.489.448,91 euro. Les arriérés à percevoir au 31 décembre 2010 s'élèvent à 10.019.477,42 euro.

Dans le courant de 2010, 2.028.518,18 euro ont été effectivement payés. Au 31 décembre 2010, les paiements effectivement reçus en capital et intérêts s'élevaient à 24.052.472,78 euro. Aucun arriéré n'a été versé au cours de l'année 2010.

Les pays énumérés ci-après ont rempli toutes leurs obligations en 2010:

L'Angola, le Bangladesh, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, l'Equateur, l'Egypte, les Philippines, la Jamaïque, la Jordanie, la Croatie, le Liban, le Maroc, le Pérou, la République Dominicaine, la Thaïlande, la Tunisie et la Turquie.

La Chine, l'Indonésie, le Népal et le Salvador ont remboursé une partie du capital et/ou des intérêts avant l'échéance de 2010.

Le Gabon (en partie), la République démocratique du Congo, l'Indonésie (en partie) et le Pérou (en partie) ont honoré leurs échéances respectives, conformément aux protocoles d'amendement, dans le courant de 2010. Seul le Vietnam n'a pas payé.

L'Algérie, Cuba, le Gabon, la Guinée, le Kenya, le Mali, la Syrie, le Vietnam et le Zimbabwe n'ont pas honoré leurs échéances au 31.12.2010.

7 *Finexpo et l'OCDE*

7.1 *Règles de l'Arrangement OCDE relatives à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public*

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités de Finexpo relève d'une part de règles internes définissant la manière dont les activités se déroulent et, d'autre part, de prescriptions qui découlent du "gentlemen's agreement" issu des termes de l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Les dispositions internationales auxquelles adhèrent les pays membres de l'OCDE visent à créer un "equal level playing field" entre les différentes entités publiques habilitées à proposer un soutien aux exportations.

Outre les dispositions relatives aux crédits commerciaux à l'exportation qui constituent le corpus essentiel de l'Arrangement OCDE - à savoir des règles concernant par exemple la fixation des taux CIRR, le délai maximum de remboursement, le montant des primes minima (benchmark), la couverture des dépenses locales, etc... - le texte de l'Arrangement établit également des règles visant à encadrer tous les aspects de l'aide concessionnelle liée à l'exportation.

L'Arrangement établit aussi - sur la base des tableaux élaborés par la Banque Mondiale qui fixe le Revenu National Brut (RNB) par habitant - la liste des pays éligibles à l'aide liée (pays dont le RNB/Hab. est inférieur à 3.945 USD en 2010) ou des pays inéligibles à l'aide liée et partiellement déliée. Le seuil d'éligibilité à l'aide liée était de 3.855 USD en 2009.

Ces tableaux incluent également la liste des "Pays les Moins Avancés" (PMA). Ils sont actuellement au nombre de 49. Les crédits octroyés à ces pays doivent inclure impérativement une aide comportant un élément-don de 50 % minimum.

L'éligibilité ou l'inéligibilité à l'aide concessionnelle repose donc sur les statistiques de la Banque Mondiale en matière de RNB par habitant. Ces données concernent l'année 2010 et sont entrées en application le 29 juillet 2010. Le principe appliqué est le suivant: Un pays est ajouté ou retranché de la liste des pays éligibles à l'aide lorsque son RNB/Hab. aura été pendant deux années consécutives inférieur ou supérieur au seuil de RNB/Hab. reconnu comme critère d'éligibilité à l'aide concessionnelle.

Le nombre de pays classés comme éligibles à l'aide liée est de 98; il était de 104 en 2009.

- L'Algérie, la Bosnie Herzégovine, la Colombie, la République dominicaine, l'ARY Macédoine, la Namibie et le Pérou ont été classés pendant deux années consécutives comme pays se situant au-dessus du seuil d'éligibilité à l'aide. Ils sont donc à présent repris comme inéligibles à l'aide liée.

Le Belarus a été classé pendant 3 ans consécutifs au-dessus du seuil d'éligibilité à l'aide liée et est en conséquence retiré de la liste des pays visés par l'article 33 b) 5) de l'Arrangement qui précise qu'il ne faut pas accorder de crédit d'aide lié à certains pays, autrement que sous forme de dons purs et simples, d'aide alimentaire, d'aide

humanitaire ainsi que de l'aide destinée à atténuer les effets d'accidents nucléaires ou d'autres graves accidents industriels ou à éviter que ceux-ci surviennent.

- Le Belize et le Kosovo ont été classés pendant 2 années consécutives sous le seuil d'éligibilité à l'aide liée et de ce fait entrent en ligne de compte pour bénéficier de ce type d'aide.

- L'Albanie, l'Azerbaïdjan et l'Iran sont classés depuis 2009 au-dessus du seuil d'éligibilité à l'aide liée ; si ce classement se confirme en 2010, ils deviendront inéligibles en 2011.

Il est utile de rappeler que, dans le cadre particulier de l'aide liée, l'Arrangement prévoit le respect de deux critères fondamentaux :

- a) L'élément-don doit représenter 35 % minimum (50 % pour les PMA) du prêt à taux réduit (soft loan). Cependant ces pourcentages d'élément don doivent aussi tenir compte depuis un certain temps des règles émises par le FMI en relation avec les « Sustainable Lending Principles and Guidelines ».

- b) Le critère de non-viabilité financière du projet établi sur base de tableaux de cash flow.

En outre, l'Arrangement définit les procédures à suivre tant pour les crédits commerciaux que pour les crédits d'aide. Ces procédures visent à assurer un maximum de transparence et à éviter le plus possible les distorsions de concurrence entre les Participants.

7.2 Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédits à l'exportation et Groupe des Participants à l'Arrangement: principaux sujets étudiés

7.2.1 Crise économique et financière

Les participants ont mis à jour la liste des mesures prises au niveau national pour faire face à la crise. Ils suivent également les initiatives prises par le G 20 ainsi que par d'autres institutions internationales.

7.2.2 Recommandation sur les Approches communes en matière d'environnement.

Le texte de la recommandation a été revu et il reste toujours des divergences de vue sur certains points.

D'autres réunions seront organisées pour poursuivre l'examen des points en suspens :

- Les transactions à moyen et long terme sont visées par la recommandation. Quid des transactions cash ?
- Quid des crédits d'aide ?

- Les droits de l'homme doivent également être repris dans cette recommandation mais il faut les préciser ainsi que les obligations en découlant.
- Quelles normes internationales de référence faut-il retenir notamment pour l'impact social et les « human rights ».

Il y aura un workshop qui sera organisé en février 2011 conjointement avec les Participants et les Practitioners (experts) sur les gaz à effet de serre et sur les émissions de carbone.

7.2.3 OECD Guidelines pour les Entreprises Multinationales

Ces textes ont fait l'objet d'une révision ; il y a un chapitre supplémentaire sur les droits de l'homme.

Il convient de faire un lien entre ces lignes directrices et la recommandation.

A examiner.

7.2.4 Accession du Chili – Estonie – Israël –Fédération de Russie

Seule, la Fédération de Russie n'a pas encore répondu à toutes les questions posées sur ses activités de crédit export .

Une nouvelle session sera organisée en 2011.

Les autres Etats peuvent désormais assister aux réunions du groupe ECG (Export Credit Group)

7.2.5 Les Primes

Après 2 ans de négociations difficiles, les Participants à l'Arrangement se sont mis d'accord sur les modifications et sur l'extension des règles de calcul des primes ; le calcul du risque acheteur est désormais uniformisé en plus du risque pays.

La méthode de calcul des taux de primes minimum pour couvrir les risques pays a été revue pour la première fois depuis sa mise en vigueur en 1999.

7.2.6 Négociations d'un accord sectoriel sur les projets permettant d'atténuer les changements climatiques et dans le domaine de l'eau

Plusieurs réunions et workshops ont été organisés pour établir la liste des projets qui pourraient être pris en compte.

Il n'y a pas encore d'accord et les discussions doivent se poursuivre.

Les mesures permettant de lutter contre le changement climatique sont étudiées dans beaucoup d'enceintes internationales et on peut trouver différentes politiques, différents accords et déclarations à ce sujet.

8. Conclusions

Le constat est là ; le nombre de dossiers liés à l'instrument de stabilisation d'intérêt examinés par le Comité Finexpo se réduit d'année en année. Ce phénomène a débuté il y a de très nombreuses années et est dû à la faiblesse des taux d'intérêt du marché.

Dans un monde où la mondialisation est en marche, il semble nécessaire de revoir les conditions dans lesquelles cet instrument peut être accordé. Cet exercice sera lancé dans le courant de l'année prochaine.

Par contre et en dépit de la crise économique et financière, 2010 est resté stable quant au nombre de dossiers d'aide examinés. Cela conforte l'idée que la nature de Finexpo a changé au fil du temps.

Finexpo a acquis un caractère d'outil de coopération tant sur le plan de l'aide liée que déliée mais Finexpo reste fondamentalement un moyen destiné à soutenir les exportateurs belges quant ils décident de se lancer dans la réalisation de contrats à la lointaine exportation.

Le nombre de dossiers examinés par le Comité Finexpo n'est pas en soi un critère pour évaluer la qualité du service assuré aux exportateurs.

La concurrence devient de plus en plus rude au niveau mondial notamment du fait que des pays en pleine émergence économique et financière notamment les BRIC sont devenus capables de concurrencer à des coûts moindres et avec une production de qualité les exportateurs des pays développés. Rappelons aussi que ces pays émergents ne sont pas liés par les règles de l'Arrangement OCDE visant à imposer aux membres de cette organisation une discipline commune avec le but de concrétiser entre eux un « equal level playing field ».

Pour faire face à ces distorsions de concurrence, les pouvoirs publics peuvent - par le biais des instruments financiers dont dispose Finexpo - soutenir les exportateurs lorsqu'ils négocient des contrats à la grande exportation. Affaiblir ces instruments apporterait beaucoup d'inconfort aux entreprises tant vis-à-vis de leurs concurrents OCDE qui disposent d'un arsenal important et varié de soutien à leurs exportateurs, sans parler de la concurrence débridée des pays non OCDE.

En 2010, les instruments financiers de Finexpo ont été évalués par des consultants indépendants dans le cadre de l'évaluation des instruments d'aide demandée par la Coopération au Développement. Cet exercice a mis en lumière les aspects positifs et les faiblesses des procédures au sein de Finexpo. Des mesures seront prises en 2011 pour améliorer ce qui peut l'être en la matière.

Finalement, au niveau européen la seconde moitié de 2010 s'est déroulée sous présidence belge. Dans le domaine des crédits à l'exportation, un des thèmes majeurs a été la mise en vigueur du traité de Lisbonne.



Hilda Ackerman
Vice-Présidente



Geert Muylle
Président